Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

Ainsi qu'il a déjà été annoncé, un certain nombre d'Etats ont présenté des exposés écrits, au sujet de la demande d'avis consultatif que l'Assemblée générale des Nations Unies a adressée à la Cour internationale de Justice relativement aux conditions d'admission d'un Etat comme Membre des Nations Unies (article 4 de la Charte).

Aux Gouvernements des Etats, déja mentionnés dans un précédent communiqué, est venu s'ajouter celui du Siam qui, dans l'affaire ci-dessus rappelée, a également présenté un exposé écrit.

La Haye, le 19 février 1948.